

Grilles tarifaires 2014 : 14 municipalités, un seul territoire, une seule zone tarifaire.

Sainte-Thérèse, le 22 octobre 2013 – Le Conseil intermunicipal de transport Laurentides a adopté ses grilles tarifaires pour l'année 2014. Pour la première fois depuis la fusion des quatre organismes ayant mené à la création du CITL, il n'y aura qu'une seule zone tarifaire sur le territoire, un seul tarif pour se déplacer à travers les 14 municipalités desservies, autant pour le transport régulier que le transport adapté. La grille du transport adapté comporte une autre nouveauté : ces usagers pourront maintenant utiliser un laissez-passer mensuel pour payer leurs déplacements.

« Nous sommes fiers de vous présenter des grilles tarifaires simplifiées, qui unifieront notre territoire et diminueront grandement la distinction entre nos clientèles des différentes zones, et ce, autant pour le transport régulier que le transport adapté. Dix ans après la fusion ayant mené à la création du CITL, nous pouvons enfin dire une chose: le territoire que nous desservons, qui ne regroupe pas moins de 14 municipalités, sera dorénavant qu'un seul et même territoire, un territoire dans lequel il n'y a qu'une zone tarifaire, que l'on se déplace dans une seule ville ou qu'on traverse celui-ci en entier! » a déclaré Monsieur François Cantin, président du CIT Laurentides et maire de Blainville.

« Nous pouvons également dire que nos tarifs, en 2014, seront moins chers qu'il y a dix ans! » s'est exclamé M. Cantin. En effet, le tarif en espèces sera de 4\$, tandis que le prix, vers Laval, en 2004, était de 5,25\$. Le laissez-passer mensuel à tarif ordinaire sera 105\$, et ce, autant pour le transport régulier que le transport adapté.

N'ayant plus de zones à distinguer, la dénomination Zone Ouest, Nord et Passe-Partout du transport régulier disparaît, tout comme les noms 1 zone et 2 zones du transport adapté. Les titres de transport seront simplement nommés selon ce qu'ils sont : un carnet, une feuille de billets ou un laissez-passer mensuel.

Titre mensuel du transport adapté

Le laissez-passer mensuel du transport adapté permettra aux usagers de se déplacer de manière illimitée, pour un mois donné, sur le réseau du transport adapté. Tout comme au transport régulier, le titre mensuel du transport adapté sera valide du 1^{er} au dernier jour du mois (ex. : 1^{er} janvier au 31 janvier), indépendamment de la date d'achat. Cependant, le laissez-passer mensuel du transport adapté sera un titre virtuel, c'est-à-dire que ce ne sera ni un titre papier, ni un titre chargé sur une carte OPUS. Les usagers pourront se le procurer de deux façons : par la poste ou en personne, au siège social du CIT Laurentides uniquement.

« Il s'agit donc d'un pas de géant afin d'améliorer la mobilité de ces usagers. De la part des villes membres, il s'agit d'un effort financier important. En créant ce laissez-passer et en abolissant les zones, elles montrent une volonté claire de répondre au besoin de leurs citoyens », a mentionné Monsieur François Cantin.

Transition vers la grille tarifaire 2014

L'achat des titres de transport se fera de la même manière, et aux mêmes endroits, que maintenant. Autant pour le transport régulier que le transport adapté, les carnets et feuilles de billets 2013 seront honorés sur le

réseau en 2014. Étant donné l'unification des zones, ceux-ci seront acceptés sur l'ensemble du territoire dès le 1er janvier 2014.

À propos du CITL

Né du regroupement, en 2004, d'organisations exerçant les mêmes activités sur la Couronne Nord de Montréal, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) offre des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, aux citoyens des quatorze municipalités membres. Le CITL a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. Le réseau du CITL dessert aujourd'hui une population de 368 000 personnes sur un territoire deux fois plus vaste que l'île de Montréal.

-30-

Source : Conseil intermunicipal de transport Laurentides
Nicole Houle
Directrice générale
Tél. :450 430-3011 poste 222